

## Bulletin de soutien

Association ALEAS - Siège social : 3, Place Gustave Philippon 87000 LIMOGES  
Tel : 05 55 34 10 77 - associationalneas87@gmail.com - www.association-aleas.fr

Oui, je souhaite soutenir les actions conduites par l'Association ALEAS afin de favoriser le retour à l'emploi sur la Haute-Vienne de personnes en difficulté d'insertion :

Je fais un don de :  30 €       50 €       75 €       Autre montant : .....

J'envoie ou dépose mon don à l'adresse suivante : Association ALEAS  
(chèque libellé à l'ordre de l'Association ALEAS)      24, Rue Henri Giffard 87280 LIMOGES

Mes coordonnées :

Nom - Prénom / Dénomination sociale : .....

Adresse : .....

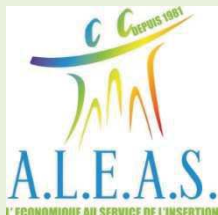
E-mail : .....

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal :  par e-mail       par courrier



Déduction fiscale avantageuse :

- **Pour les particuliers** : si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (art. 200 du CGI).
- **Pour les entreprises** : réduction d'impôt (mécénat social) à hauteur de 60% du versement effectué (art. 238 du CGI) dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.



## Bulletin de soutien

Association ALEAS - Siège social : 3, Place Gustave Philippon 87000 LIMOGES  
Tel : 05 55 34 10 77 - associationalneas87@gmail.com - www.association-aleas.fr

Oui, je souhaite soutenir les actions conduites par l'Association ALEAS afin de favoriser le retour à l'emploi sur la Haute-Vienne de personnes en difficulté d'insertion :

Je fais un don de :  30 €       50 €       75 €       Autre montant : .....

J'envoie ou dépose mon don à l'adresse suivante : Association ALEAS  
(chèque libellé à l'ordre de l'Association ALEAS)      24, Rue Henri Giffard 87280 LIMOGES

Mes coordonnées :

Nom - Prénom / Dénomination sociale : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal :  par e-mail       par courrier



Déduction fiscale avantageuse :

- **Pour les particuliers** : si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (art. 200 du CGI).
- **Pour les entreprises** : réduction d'impôt (mécénat social) à hauteur de 60% du versement effectué (art. 238 du CGI) dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.